

*Mairie  
de le Château  
d'Oléron*



**MISE EN CONCURRENCE**  
**POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**  
-  
**EN VUE D'UNE ACTIVITE ARTISANALE TOURNEE AUTOUR DE LA PIERRE**

**Cahier des charges**

-

**CASEMATE DE L'ABREUVOIR**

Préambule :

Dans le cadre du projet d'animation visant à la dynamisation du secteur de la Citadelle et au renforcement de l'attractivité commerciale et touristique du territoire communal, la ville de Le Château d'Oléron souhaite délivrer une autorisation d'occupation temporaire destinée à faire vivre la casemate de l'abreuvoir. Ceci à compter du 1<sup>er</sup> avril ou 1<sup>er</sup> mai 2022.

Nom et adresse de la personne publique :

Commune de Le Château d'Oléron  
4 boulevard Victor Hugo  
17480 Le Château d'Oléron  
Représentée par son Maire, Michel PARENT

Type de procédure :

Appel à concurrence pour l'établissement d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

Objet :

La Commune du Château d'Oléron informe le public de la vacance d'une casemate pour l'exercice d'une activité artisanale exclusivement tournée autour du travail de la pierre. L'espace mis à disposition est une casemate de la Citadelle (ancienne poudrière), en cours de restauration. Le bâtiment est mis à disposition en l'état. Les travaux nécessaires à l'activité projetée seront à la charge exclusive de l'occupant. La casemate bénéficie d'un raccordement à l'électricité et à l'eau.

Lieu d'exécution :

Cf plan joint.

Date de début de l'AOT :

Avril ou mai 2022 en fonction de l'achèvement des travaux

Durée :

La durée de l'autorisation est proposée pour 3 ans. La durée définitive sera fonction de la durée des amortissements éventuels à faire par l'occupant.

Redevance :

L'occupation de cet espace est soumise à une redevance d'occupation annuelle fixée à 811,73 € pour l'année 2022. Cette somme évoluera dès lors que le conseil municipal validera les tarifs des mises à disposition des cabanes d'artisan d'art.

L'occupant devra faire son affaire des charges courantes inhérentes à son activité notamment sa consommation d'eau et d'électricité. Il assumera également tous les frais d'entretien liés à l'utilisation de cet espace. L'occupant devra fournir annuellement une attestation d'assurance couvrant tous les risques inhérents à son activité.

Date limite de dépôt des candidatures :

**Mardi 15 mars 2022 à 12h00**

Les plis devront nous parvenir en priorité par mail à l'adresse suivante : [mairie@lechateaudoleron.fr](mailto:mairie@lechateaudoleron.fr) avec comme objet « **AOT Casemate abreuvoir** »

ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Commune de Le Château d'Oléron  
4 boulevard Victor Hugo  
17480 Le Château d'Oléron

Documents à fournir :

- Formulaire de candidature dûment rempli à envoyer à l'adresse suivante : [mairie@lechateaudoleron.fr](mailto:mairie@lechateaudoleron.fr) ou directement en Mairie. Le formulaire est à télécharger directement sur le site internet de la Mairie.
- Tout autre document permettant de décrire plus précisément le projet

Conditions d'attribution :

Les critères suivants permettront de départager les candidats, par ordre décroissant d'importance :

1. Présentation de l'artiste et de quelques œuvres (description et photographies), motivation et expériences du candidat : 60%
2. La qualité du projet d'exploitation en tenant compte du type d'activité proposé, périodicité d'ouverture du local (calendrier prévisionnel à fournir). Cette liste d'items n'est pas exhaustive, sera appréciée la capacité du candidat à se projeter sur le site et sa présentation globale : 40%

Les candidats ayant répondu au mieux aux critères énoncés précédemment pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation du domaine. Cette audition pourra avoir lieu par téléphone, visioconférence ou en présentiel. La rencontre reste toutefois facultative. Une négociation pourra également être conduite auprès des 3 candidats les mieux notés à l'issue d'un 1<sup>er</sup> tour. La collectivité se réserve le droit d'attribuer l'autorisation d'occupation au regard des seuls dossiers.

Le lauréat sera celui qui aura répondu au mieux aux critères énoncés ci-dessus, selon la pondération établie.

Les candidats doivent transmettre un dossier de candidature complet en prenant soin de fournir les renseignements suivants :

- Les renseignements indiquant l'activité projetée du candidat, sa motivation à candidater, et sa volonté à respecter le cahier des charges, une présentation de son parcours et de ses œuvres ;
- Ses compétences et son expérience (diplômes, statut, expériences) en fonction du projet proposé, une présentation de l'équipement dont il dispose et le cas échéant du matériel qu'il devra acquérir pour exercer son activité sur le site avec le coût inhérent
- Présentation de la manière dont il souhaite exercer son activité sur le site

- Calendrier des ouvertures prévisionnelles

Pour toute demande de renseignement merci de vous adresser à la Mairie :  
[mairie@lechateaudoleron.fr](mailto:mairie@lechateaudoleron.fr) ou au 05 46 75 53 00

## Annexe : plans joints

L'emplacement objet du présent appel à candidature est celui matérialisé par les plans ci-dessous :

